

## 60 - Attribution d'une subvention à la Maison de la Jeunesse et de la Culture Palente Orchamps

**M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention suivante :

Subvention à la Maison de la Jeunesse et de la Culture Palente Orchamps

La Maison de la Jeunesse et de la Culture Palente Orchamps sollicite la Ville pour l'achat de 8 ordinateurs et d'un chariot rangement mobile dans le cadre de la création d'un atelier emploi pour un montant total de 6 873 €.

La demande de subvention de l'association est de 3 180 €.

La Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique de soutien aux structures d'animation socioculturelle et en complément de l'aide apportée par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, se propose de répondre favorablement à ces deux demandes.

Il est donc proposé d'accorder une subvention d'investissement de **3 180 €** à la MJC Palente Orchamps.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 3 180 € sera prélevée sur la ligne 204.422/20421.00509 CS 47030.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture Palente Orchamps,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la Maison des Jeunes et de la Culture Palente Orchamps l'avenant correspondant.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Non. Des abstentions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*